

Aux habitantes et habitants de Prangins

Subventions communales 2024 pour des projets privés en faveur du climat

Nous avons le plaisir de vous communiquer la reprise du programme communal de subventions climat au 1^{er} janvier 2024. Depuis désormais trois ans, les montants à disposition pour les subventions en faveur du climat sont épuisés avant la fin de l'année. Dans l'optique de mener l'action la plus cohérente et impactante possible au vu des moyens actuels à disposition, il est d'usage de mettre à jour la directive et les conditions d'octroi en se fondant sur les problématiques rencontrées durant l'année en cours mais aussi sur les idées qui ont pu émerger au sein du Service Environnement, en échangeant avec les habitantes et habitants, avec nos mandataires ou avec le Canton. Il s'agit aussi, pour des raisons d'efficacité et de coûts, de simplifier les procédures tant pour les Pranginois que pour l'administration communale.

Catalogue des subventions 2024

PROJETS DE TRAVAUX	ACHATS ET SOUSCRIPTIONS
<p>Soutien aux énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none">○ Capteurs solaires thermiques○ Capteurs solaires photovoltaïques○ Batteries de stockage d'énergie photovoltaïque○ Pompe à chaleur air /eau, sol/eau ou eau/eau <p>Soutien à l'efficacité énergétique et isolation des bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none">○ Isolation thermique○ Rénovation complète avec certificat Minergie○ Rénovation complète avec certificat CECB○ Amélioration de la classe d'efficacité CECB pour les bâtiments protégés <p>Audits et accompagnements</p> <ul style="list-style-type: none">○ Audit énergétique de bâtiments permettant d'établir un diagnostic○ Audit énergétique des installations électriques permettant d'établir un diagnostic○ Accompagnement des maîtres d'ouvrage (AMO)	<p>Mobilité</p> <ul style="list-style-type: none">○ Abonnement général (AG)○ Abonnement annuel Mobilis toutes zones (abonnements 12 zones et +) <p>NOUVEAU :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Vélos électriques○ Abonnement clients fidèles Mobility (mobilityMEMBER) <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none">○ Appareils électroménagers efficaces○ Coopérative solaire citoyenne

Vous trouverez sur le site internet de la Commune (www.prangins.ch sous « Guichet virtuel > Subventions climat ») les formulaires de demande ainsi que toutes les informations nécessaires sur les procédures à suivre et conditions d'octroi.

D'autres informations se trouvent au verso.

Subventions communales 2024 pour des projets privés en faveur de la nature et de la biodiversité

Depuis deux ans maintenant, un montant a été intégré au budget de la Commune pour mettre en place des subventions destinées au financement et à la réalisation de projets privés en faveur de la biodiversité, sur le territoire communal de Prangins.

Les projets suivants répondant aux critères d'octroi bénéficient de subventions :

- Remplacement de haies par des haies vives indigènes ou indigénat-climatiques non mono-spécifiques ;
- Arrachage de plantes exotiques envahissantes ;
- Plantation de chênes ;
- Plantation d'arbres fruitiers à haute tige ;
- Aménagement d'un étang ou d'un petit plan d'eau ;
- Perméabilisation d'espaces imperméables ;
- Système de récupération des eaux pluviales ;
- Pose de nids artificiels pour hirondelles et de nichoirs pour martinets ;
- Conseils biodiversité ;
- Mesures spéciales de soins aux arbres remarquables (NOUVEAU) ;
- Installations de murgiers et de murs de pierre sèches (NOUVEAU).

Vous pouvez consulter sur notre site internet (www.prangins.ch sous « Guichet virtuel > Subventions nature et biodiversité ») la Directive et les conditions d'octroi mises à jour.

Matinée de sensibilisation à l'intention des Pranginoises et Pranginois

Nous vous proposons une action citoyenne d'arrachage de plantes exotiques envahissantes pour préserver la biodiversité en forêt avec M. Cédric Jelk du Bureau de Conseils en Environnement

le samedi 27 avril 2024, de 9h à 12h.

A cette occasion, nous pourrons échanger sur les impacts de ces plantes sur la biodiversité, ainsi que sur la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager qui traite en partie de ces questions.

De plus amples informations seront communiquées en mars sur le site internet de la Commune. Nous vous remercions de manifester votre intérêt à l'adresse courriel indiquée en pied de page.

La Municipalité

